

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

**Présents :**

M. Franck JÉZÉQUEL, M. Christian CAMMAGRE, Mme Catherine AURIOL, Mme Virginie PARAIRE, Mme Ludivine LAROQUE, M. Frédéric MAUREL, Mme Chrystelle DERACHE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Christophe MAURIÈS, Mme Magali CHABOT, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, M. Adrien BENOIST et Mme Pauline FOURNY

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

Mme Pauline FOURNY est nommée secrétaire de séance.



**OBJET : Désignation d'un correspondant Tempête ENEDIS**

M. le Maire informe que suite à la tempête de 1999, ENEDIS a mis en place un réseau de « Correspondant tempête » au sein des Mairies. L'objectif est de mieux se comprendre et d'accélérer le dépannage par un meilleur partenariat sur le terrain notamment grâce aux informations fournies par les mairies qui font gagner du temps aux équipes sur le terrain.

Le correspondant tempête est choisi par le maire parmi les élus de la commune ou les cadres techniques de la commune. Il doit avoir une bonne connaissance de sa commune et si possible des réseaux électriques qui traversent sa commune. Si nécessaire Enedis peut lui faire parvenir une carte des réseaux électriques de sa commune, lui transmettre des fiches diagnostic accompagnées d'un dossier et assurer sa formation. Par défaut, le Maire de la commune est considéré comme le suppléant du Correspondant tempête.

Le correspondant tempête diffuse aux administrés, via les canaux de communication de la commune, les recommandations d'usage en matière de sécurité, notamment d'éviter de toucher les lignes électriques à terre ou sur le bon usage des groupes électrogènes. Il fait remonter les situations à risque au CAD (voir ci-dessous).

Il tient informés les populations de la situation générale, des informations qui lui sont communiquées par Enedis et les invite à prendre leurs dispositions en attendant la réalimentation.

Il informe la population dans les premières heures qui suivent l'aléa climatique qu'Enedis est informée de la coupure et qu'il n'est pas nécessaire de contacter Enedis afin d'éviter une saturation des lignes téléphoniques.

Il recense et qualifie les dommages aux ouvrages électriques en repérant sur le plan des réseaux les incidents et en transmettant au CAD la nature du dommage, le point GPS et si possible une photo d'illustration.

Il répond si nécessaire aux sollicitations des équipes d'intervention d'Enedis pour localiser les dépannages sur le territoire de la commune.

Le correspondant tempête est destinataire des informations qu'Enedis adresse aux collectivités pour les informer de la situation notamment via SMS ou courriel.

**DELIBERATION N°2026/10**

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 081-218100980-20260322-D\_2026\_10-DE



Il veille à ne pas diffuser à la population les coordonnées du CAD « collectivité » ou les coordonnées de ses interlocuteurs d'Enedis (ex : Interlocuteur privilégié, équipes d'intervention »).

Une fois désigné par la commune, le Correspondant tempête bénéficiera d'une formation d'une demi-journée pour la découverte des réseaux Enedis en juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Frédéric MAUREL) de désigner Monsieur Frédéric MAUREL comme correspondant Tempête ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Frédéric MAUREL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Maurel', written over the seal.

Le secrétaire de séance,  
Pauline FOURNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fourny', written over a circular stamp.